



D.2016.12.21.2.3

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 21 Décembre 2016

2 - STRATEGIE MOBILITES**2.3 - PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS COHERENCE URBANISME TRANSPORTS : AVIS SUR LE
PROJET D'ELABORATION DU PLU DE LA COMMUNE DE FOURQUEVAUX**

L'an deux mille seize, le vingt et un décembre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha		X (M.Chollet)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard		X (M.Moudenc)	
LAGLEIZE Jean-Luc	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe		X (M.Lagleize)	
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre		X (M.Grass)	
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
LERY Sébastien	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon)	

Cadre législatif

En application du Code de l'Urbanisme, les Plans Locaux d'Urbanisme intègrent les orientations du Plan de Déplacements Urbains. Celui de la Grande Agglomération Toulousaine étant approuvé depuis le 17 octobre 2012, et mis en révision depuis le 4 février 2015 avec un projet « Projet Mobilités 2020.2025.2030 » arrêté le 19 octobre 2016, les plans locaux d'urbanisme des communes situées dans le ressort territorial du SMTC doivent être compatibles avec les orientations du PDU opposable.

La commune de Fourquevaux, qui fait partie de la communauté d'agglomération du Sicoval, a arrêté le projet d'élaboration de son plan local d'urbanisme par délibération du conseil municipal du 12 septembre 2016 et l'a transmis aux personnes publiques associées par courrier daté du 19 septembre 2016, pour avis sous trois mois.

Consulté en sa qualité d'autorité organisatrice des mobilités de l'aire métropolitaine toulousaine, en charge du suivi et de la mise en œuvre du PDU, le SMTC donne son avis sur les projets de plans locaux d'urbanisme, en s'assurant de la prise en compte des orientations générales du PDU et de la structuration du réseau de transports en commun urbain existante et à venir.

Synthèse du projet d'élaboration du PLU de Fourquevaux

Orientations générales du PLU de Fourquevaux fixées à travers le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) :

Le PADD de la commune s'articule autour de quatre axes :

Axe 1 : Promouvoir un développement urbain maîtrisé, notamment pour recentrer l'urbanisation autour du village.

Axe 2 : Améliorer le fonctionnement urbain de la commune et renforcer la cohésion sociale, en renforçant l'attractivité du village et en améliorant les conditions de déplacements.

Axe 3 : Favoriser le développement de l'activité économique, de l'offre de service et des équipements, en valorisant ce qui existe déjà sur la commune (artisanat, agriculture, zone économique) et en recherchant d'autres développements.

Axe 4 : Protéger et valoriser le patrimoine de la commune (cadre bâti, potentiel agricole, paysage, trame verte et bleue).

Dans ce cadre, la commune s'engage à respecter les prescriptions des documents supra-communaux tels que le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande Agglomération Toulousaine, le Plan de Déplacements Urbains de la Grande Agglomération Toulousaine et le Plan Local d'Habitat du Sicoval.

Politique d'organisation urbaine :

La commune, qui comptait 751 habitants en 2011, envisage un développement démographique avec un accueil progressif d'habitants. L'objectif de la commune est de se mettre en capacité d'accueillir une population permanente de ménages résidents pour atteindre 1 350 habitants à l'échéance 2030, ce qui correspond à un rythme de production de 13 à 14 logements en moyenne par an, en concordance avec les objectifs du PLH.

L'urbanisation de la commune se fera par :

- Un développement par extension d'une cinquantaine de logements à court et moyen termes (horizon 2020).
- Une intensification urbaine avec un potentiel d'une centaine de logements.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20161226-20161221-02-03d-
DE
Date de télétransmission : 26/12/2016
Date de réception préfecture : 26/12/2016

La commune souhaite par ailleurs diminuer la taille moyenne des parcelles (de 3 000 m² à 2 000 m²) et modérer la consommation d'espaces avec un objectif de densité en adéquation avec les préconisations du SCoT.

La commune mobilisera le potentiel foncier disponible :

- Dans le noyau villageois, avec une consommation foncière de 600 à 700 m² par logement.
- Dans les secteurs de Montroux et d'En Martel, avec une consommation foncière de 1 000 m² par logement.

L'extension de l'urbanisation à vocation d'habitat permettra également de répondre à l'objectif de modération de consommation de l'espace en tendant vers une densité en adéquation avec les préconisations du SCoT : de 10 à 15 logements par hectare selon la localisation. L'urbanisation sera développée en continuité du tissu urbain sur une surface de 6 ha au total:

- Au Nord-Ouest sur le secteur de Restes.
- Au Sud-Est du village de Fourquevaux par extension du secteur de Carbonade. La commune projette également le développement de l'offre commerciale et de services en continuité de l'extension de ce secteur.

Politiques de mobilités :

La commune porte plusieurs actions :

- Réorganiser le stationnement dans le village.
- Créer des circulations douces pour un meilleur cheminement dans la traversée du village et un accès facilité aux équipements au Nord du village.
- Réaliser des aménagements favorisant la réduction de la vitesse et le partage de la voirie avec des modes de déplacement doux.
- Requalifier la route départementale 31 afin de sécuriser les déplacements des piétons.
- Développer l'usage des transports en commun et du covoiturage.

Le règlement du PLU prend également en compte les besoins en stationnement des deux-roues, des véhicules de livraison.

A noter par ailleurs que la commune se réserve la possibilité de mettre en place un équipement collectif permettant des pratiques modernes de travail (lieu de télétravail occasionnel ou régulier, de « coworking » ...).

Avis du SMTC :

Le SMTC considère que le projet du PLU de la commune de Fourquevaux est compatible aux orientations du PDU opposable :

- Le PLU propose un renforcement et une densification des territoires urbains déjà constitués et desservis par le réseau Tisséo existant.
- Le PLU prend en compte des maillages complémentaires pour les modes actifs.
- Le PLU intègre la sécurité des déplacements et le partage des espaces publics entre les différents usages.

Toutefois, le SMTC formule la remarque suivante :

- Le PLU prévoit l'ouverture à l'urbanisation de deux nouveaux territoires, inscrits en continuité avec les quartiers existants, dont les principes d'aménagement sont traduits dans les OAP correspondants : secteur des Restes et de Carbonade.
- Ces deux territoires sont hors zone de desserte directe du réseau Tisséo.
- Leurs raccordements nécessiteront soit des cheminements correctement fléchés, soit l'implantation de nouvel arrêt de bus, notamment pour le secteur de Carbonade.
- Le réseau bus fait l'objet d'une étude visant à adapter son organisation au fonctionnement urbain des territoires. Dans ce cadre, les services TAD sont intégrés ainsi que la logique de rabattement vers les pôles d'échanges multimodaux. Cette étude, partagée entre le SMTC et ses collectivités membres dont le Sicoval, sera prochainement présentée aux territoires.

Ces deux démarches sont inscrites au plan d'actions du Projet Mobilités 2020.2025.2030 valant révision du PDU de la Grande Agglomération Toulousaine, tel qu'arrêté par le Comité Syndical du SMTC en date du 19 octobre 2016 et tel qu'il a été adressé à la commune de Fourquevaux en sa qualité de personne publique associée pour avis sous trois mois.

*
* *

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : EMET un avis favorable au projet d'élaboration du PLU de Fourquevaux et demande à la commune de prendre en compte, lors de la finalisation du projet de PLU et de son approbation à la suite des procédures de consultation des personnes publiques associées et de l'enquête publique, la remarque formulée dans la présente délibération.

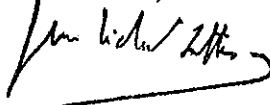
ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise :

- à Monsieur le Maire de Fourquevaux pour notification.
- à Monsieur le Président du SICOVAL pour information.
- à Monsieur le Président du SMEAT pour information.
- à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES